

Départements de la Drôme

COMMUNE D'AOSTE-SUR-SYE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement Graphique

Centre-Ville

RDH DU FICHIER:
Projet de Plan Local d'Urbanisme

ECHELLE: 1:3 000

EURYCE

23 Rue des Laites
01130 SAINT PAUL TRIOLS CHATEAUX
Téléphone : 04-75-04-78-24
Téléfax : 04-75-04-78-25

Id	Établi par	Approuvé par	Date	Objet de la révision
A	A. JACQUIN	P. RY BARRAL	18/02/2013	Création
B	A. JACQUIN	P. RY BARRAL	18/02/2013	Modifications suite à la réunion du 13/02/2013
C	A. JACQUIN	P. RY BARRAL	22/02/2013	Modifications suite à la réunion du 20/02/2013
D	A. JACQUIN	P. RY BARRAL	22/04/2013	Modifications suite à la réunion du 04/04/2013
E	A. JACQUIN	P. RY BARRAL	27/05/2013	Modifications suite à la réunion du 24/05/2013
F	A. JACQUIN	P. RY BARRAL	18/07/2013	Modifications suite aux remarques des PPV du 27/06/2013
G	A. JACQUIN	R. GIRAUD	18/07/2013	Modifications suite à la réunion du 04/07/2013
H	A. JACQUIN	R. GIRAUD	24/07/2013	Modifications suite à la réunion du 21/07/2013
I	A. JACQUIN	R. GIRAUD	24/07/2013	Modifications suite à la réunion du 21/07/2013
J	A. JACQUIN	R. GIRAUD	24/07/2013	Modifications suite à la réunion du 21/07/2013
K	A. JACQUIN	R. GIRAUD	24/07/2013	Modifications suite à la réunion du 21/07/2013
L	A. JACQUIN	R. GIRAUD	24/07/2013	Modifications suite à la réunion du 21/07/2013
M	A. JACQUIN	R. GIRAUD	24/07/2013	Modifications suite à la réunion du 21/07/2013
N	A. JACQUIN	R. GIRAUD	24/07/2013	Modifications suite à la réunion du 21/07/2013
O	A. JACQUIN	R. GIRAUD	24/07/2013	Modifications suite à la réunion du 21/07/2013
P	A. JACQUIN	R. GIRAUD	24/07/2013	Modifications suite à la réunion du 21/07/2013
Q	A. JACQUIN	R. GIRAUD	24/07/2013	Modifications suite aux avis des PPV ainsi qu'au rapport et conclusions du comité de concertation

Légende

Contours zones P.L.U.

Zone urbaine bâtie ancienne - fonction centre urbain

Zone d'extension urbaine à dominante d'habitat de densité élevée à moyenne

Zone d'extension urbaine à dominante d'habitat de densité moyenne assurant la transition entre quartiers centraux et les quartiers de faible densité

Zone d'extension urbaine à dominante d'habitat de densité faible

Zone urbaine à vocation d'accueil d'équipements et d'activités hospitalières, médico-social et paramédical

Zone urbaine à vocation d'accueil d'activités industrielles, artisanales et commerciales

Zone urbaine à vocation d'accueil des installations dédiées à la gestion et au traitement des déchets

Zone urbaine à vocation d'accueil de détente, de sports et de loisirs

Zone urbaine à vocation d'accueil des activités touristiques

Zone à urbaniser à vocation d'habitat fermée à l'urbanisation

Zone à urbaniser à vocation d'accueil des activités touristiques fermée à l'urbanisation

Zone à urbaniser à vocation d'industrie, d'artisanat urbanisables sous la forme d'une opération d'ensemble

Zone à urbaniser à vocation d'accueil d'activités commerciales, de services urbanisables sous la forme d'une opération d'ensemble

Zone à urbaniser à vocation d'habitat urbanisable sous la forme d'une opération d'ensemble pendant la durée du PLU

Zone naturelle

Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées de la zone naturelle destinée à accueillir des activités touristiques et de loisirs

Secteur de la zone naturelle destinée à accueillir des jardins partagés

Secteur de la zone naturelle destinée à accueillir des constructions d'hébergement touristique

Zone agricole

Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées de la zone agricole destinée à accueillir des activités de commerce

Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées de la zone agricole destinée à accueillir des activités touristiques

Zones soumises à l'obligation de mixité sociale au titre du L123-1-5-16 du Code de l'Urbanisme avec un taux de 20% de logements conventionnés sur la future opération

Zone avec Orientations d'Aménagement

Construction non cadastrée ou permis accordé

Emplacements réservés

n°	Usage	Bénéficiaire	Surface
1	Création de parkings	Commune	3 673 m²
2	Création de parcs paysagers	Commune	587 m²
3	Extension du cimetière	Commune	1 584 m²
4	Réseau d'irrigation existant	Commune	26 400 m²
5	Elargissement de voiries	Commune	1 300 m²
6	Habitat intergénérationnel	Commune	4 348 m²

Protections environnementales et patrimoniales

Élément de paysage à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Zones Inondables

Allée inondation de la rivière Drôme et de ses affluents (Sye, Lausens et Lozère) issu de l'étude d'aléa inondation du bassin versant de la rivière Drôme réalisé par le bureau d'études EGIS-EAU (juillet 2007 et mars 2011)

Marges de recul

Emprise de la plateforme

Marge de recul des habitations par rapport à l'axe

Marge de recul des bâtiments autres que des habitations par rapport à l'axe

Emplacement	Largeurs plateforme	Marge de recul par rapport aux habitations	Marge de recul des bâtiments autres que des habitations
RD 164	11,00 mètre	35,00 mètre	25,00 mètre
RD 93 à l'ouest d'Aoste	11,00 mètre	25,00 mètre	15,00 mètre
RD 93 à l'est d'Aoste, RD 70 et RD 731	9,50 mètre	15,00 mètre	10,00 mètre

